



Commissions « Travaux-Bâtiments, Finances, Sports » Jeudi 11 février 2016

Les Commissions « Sports », « Finances », « Travaux-Bâtiments » se sont réunies le 11 février 2016, à 18 heures, en Mairie, sous la Présidence de Madame Marguerite LAMOUR, Maire.

Etaient présents : Madame LAMOUR, Maire ; Mesdames et Messieurs KERJEAN, LETARD, STEPHAN, MARVILLON, LEOSTIC, Adjoints ; Madame DAMOY et Monsieur GOURVENEC, Conseillers Délégués ;
Mesdames et Messieurs François-Noël PERHIRIN, Sylvie OLLIVIER, Hélène CLOATRE, Marie-Dominique GUENNEUGUES, Mélissa THOMAS, René PELLEAU, Bernard CROGUENNOG, Hervé REFLOCH, Chantal QUIVORON, Conseillers Municipaux

Etaient excusés : Monsieur NORMANT, Conseiller Délégué, Mesdames et Messieurs Jacqueline BAYETTE, Gérard GOUZIEN, Mickaël RAGUENES, Gaël POISSONNEAU, Conseillers Municipaux

Absent : Monsieur CALVARIN, Conseiller Municipal

Y assistaient également Monsieur JACQUIN, Directeur du Pôle Culture, Tourisme, Communication, et Madame Bérengère RIBOT, Juriste.

Madame Valérie DAMOY a été élue secrétaire de séance.



Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'engagement pris de réunir les trois commissions dans le cadre du programme retenu par l'équipe municipale en 2014, à savoir la restructuration des complexes sportifs de la Commune. Elle précise que ces mêmes commissions seront appelées à être réunies simultanément selon les points d'étape du programme, étant entendu que le dossier relève naturellement de la Commission des Sports.

En préambule au point consacré à cette restructuration, Madame le Maire et Monsieur le Premier Adjoint, apportent des informations sur les travaux d'aménagement de la rue de Brest (3^{ème} tranche



du programme de rénovation du centre-bourg) dont l'aménagement de surface devrait débuter sous peu. Les plans et explications sont présentés et apportés.

RESTRUCTURATION DES COMPLEXES SPORTIFS DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle les différentes étapes menées depuis le démarrage du programme :

- Choix du programmiste
- Etat des lieux dressé par ce dernier, après audition des responsables d'associations et d'établissements scolaires concernés, et visite de l'ensemble des sites
- Réunion des mêmes associations et établissements scolaires utilisateurs des complexes

Elle décline les enjeux de ce programme pluriannuel :

- Améliorer l'offre sportive sur les aspects quantitatifs et qualitatifs
- Conforter des pôles d'activités en prenant en compte les différents types d'utilisateurs
- Élaborer des scénarii argumentés de redéploiement des équipements
- Établir une programmation à la mesure des possibilités financières de la Commune

Présentation du document du programmiste

1. Synthèse de la phase 1 : Etude /Diagnostic

- Etat non satisfaisant des vestiaires sur les sites, tout particulièrement celui de la rue A. LE MEUR, et rue de Cullompton
- Nécessité de conforter la capacité en locaux sur le site du Coum (réponse à la demande du Collège pour cours d'EPS)
- Obligation de respecter les textes quant à l'accessibilité
- Souhait de disposer de stockages individualisés
- Deux sites majeurs se dégagent : rue A. LE MEUR et au Coum

2. Scénarii

Les actions prioritaires :

- Une salle d'activité pour les arts martiaux (judo, aikido, lutte bretonne)
- Des locaux partagés pour les clubs de course et marche (Courir à Ploudal et Marcheurs du Noroît), couplés avec une surface individualisée de stockage
- Des vestiaires/sanitaires
- Un Espace Jeunes



Au vu de ces actions prioritaires, il est proposé de retenir le principe d'une première tranche du programme « RESTRUCTURATION DES COMPLEXES SPORTIFS », sur le site de la rue A. LE MEUR, suivant les préconisations émises et les priorités exprimées ci-dessus.

Cette première tranche se présente de la façon suivante :

- Création d'un bâtiment d'environ 1000 m² comprenant l'ensemble des locaux sus visés, des zones de circulation communes, implanté sur la surface rendue libre par la démolition ou le déplacement des locaux vétustes ou préfabriqués
- Le coût de l'opération, à première estimation, est de l'ordre de 1.520.000€ HT

Il est souligné qu'au regard de la raréfaction des subventions tant de l'Etat que des Collectivités Territoriales, une majeure partie de cette somme sera supportée par les finances communales, d'où la nécessité de maîtriser le programme et de s'en tenir aux besoins exprimés.

Dans un second temps, la deuxième tranche comportera le complexe sportif du Coum ; les propositions d'aménagement seront faites en temps voulu, après concertation avec le Conseil Départemental, notamment sur le volet financier, du fait du souhait de l'utilisation partagée des locaux (scolaires et associations).

Enfin, la troisième tranche visera le site de la rue de Cullompton.

Compte tenu de l'engagement financier que cette restructuration va générer, le programme s'étalera sur plusieurs années.

A l'issue de la présentation, les conseillers se sont exprimés pour émettre leur avis : adhésion à ce projet ; souhait pour les élus de la Minorité de voir le site du Coum retenu en première phase, ce qui, en l'état actuel de la concertation avec le Conseil Départemental, ne semble pas envisageable sauf à retarder l'ensemble de la restructuration ; nécessité de contenir l'investissement dans une enveloppe financière compatible avec les capacités de la Commune.

A 19h25, l'ordre du jour étant clos, la séance est levée.